

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 12 septembre 2011

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 12ième jour du mois de septembre deux mil onze, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Jean Bourque, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller

Séance à laquelle assistaient aussi : Me Caroline Tremblay, Greffière et Responsable des communications, Monsieur Michel Briand, Directeur Général et Directeur des Ressources Humaines et Madame Johanne G.Tremblay, Trésorière et Directrice Générale Adjointe.

Formant quorum sous la présidence de Madame Lise Lapointe, Mairesse, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

1.1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 326-09-11

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour:
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption des procès-verbaux :
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2011;
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2011.
- 3- Avis de motion :
 - 3.1 Avis de motion d'un règlement amendant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 760-02;
- 4- Adoption des règlements :
 - 4.1 Règlement no 941-11 décrétant la fermeture de rue concernant les lots 4 573 239, 4 573 240 et 4 573 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix no 1;

- 4.2 Règlement no 942-11 décrétant l'ouverture de rue concernant les lots 4 573 236, 4 573 242 et 4 573 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix no 1;

5- Dérogations mineures :

6- Plans d'implantation et d'intégration architecturale recommandés par le CCU :

- 6.1 Plans d'implantation et d'intégration architectural recommandés par le CCU;

7- Décisions du Conseil :

- 7.1 – Résolution – Demande de permis d'alcool – Joe Smoked Meat;
- 7.2 - Résolution – Vente de terrain – Lot 3 697 488, 290 rue du Ravin;
- 7.3 - Résolution – Vente de terrain – Lot 3 563 047, rue du Bosquet;
- 7.4 - Résolution – Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques;
- 7.5 - Résolution de concordance;
- 7.6 - Résolution de prolongation et de courte échéance;
- 7.7 - Résolution – Autorisation pour l'installation d'une lumière de rue dans le secteur du rang Ste-Mathilde Ouest près de la rue Robert-Cauchon;
- 7.8 - Résolution – Mandat aux vérificateurs concernant les vérifications nécessaires pour le programme de subvention PRECO;
- 7.9 - Résolution – Autorisation concernant l'épreuve spéciale Port au Saumon du Rallye de Charlevoix;
- 7.10 Résolution – Appui à l'Association Bénévole de Charlevoix concernant la Popote roulante pour le secteur de St-Agnès;
- 7.11 Résolution – Appui à une demande de subvention pour un projet de réparation des terrains de tennis de la Ville de La Malbaie;
- 7.12 Résolution – Cession du lot 668 du Cadastre de la Paroisse de Saint-Fidèle;
- 7.13 Résolution – Adoption de la grille de tarifications pour les locations de salles en date du 12 septembre jusqu'au 31 décembre 2011;
- 7.14 Résolution – Adoption de la nouvelle grille de tarifications 2012 pour les locations de salles en date du 12 septembre;
- 7.15 Résolution – Annulation de factures;
- 7.16 Résolution – Appui à l'organisme «la Marée» concernant la demande au Gouvernement fédéral dans le cadre du programme «nouveaux horizons pour aînés»;

8- Adjudication de contrats :

- 8.1 Adjudication de contrat pour la fourniture et transport de chlorure de sodium (# 5220-08-07);
- 8.2 Adjudication de contrat pour le déneigement (# 5220-08-08);
- 8.3 Adjudication de contrat pour l'installation et la fourniture de câblage structuré et équipements de télécommunication – Bibliothèque et Hôtel de Ville (# 5200-08-01);

9- Recommandations de paiements :

- 9.1 Recommandation bibliothèque Hôtel de Ville 529 657.64 \$;
- 9.2 Recommandation Mont Grand-Fonds : 5 733.50 \$;
- 9.3 Recommandation Eau potable : 19 211.69 \$;

10- Chèques à ratifier au 31 août 2011 :

Fonds d'administration :	12 235.15 \$
Accès D - Administration :	217 952.56 \$
Dépôt direct	20 500.53 \$
TOTAL	<hr/> 250 688.24 \$

11- Comptes à payer au 31 août 2011:

Fonds d'administration :	185 663.48 \$
Dépôt direct :	11 655.94 \$
Accès D	77 535.70 \$
Règl. 911 (PRÉCO) Dépôt direct	1 828.50 \$
Règl. 893 (Immobilisations)	26 969.53 \$
Règl. 870 (Divers)	11 620.35 \$
Règl. 911 (PRÉCO)	332.95 \$
TOTAL	<hr/> 315 606.45 \$

12- Salaires du mois d'août 2011 : 419 781.27 \$;

13- Divers :

- 13.1 Transferts budgétaires;

14- Correspondance;

15- Période de questions;

16- Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu.

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2011 RÉSOLUTION 327-09-11

PROPOSÉ par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2011 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

2.2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2011 RÉSOLUTION 328-09-11

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2011 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

3- AVIS DE MOTION

3.1 – AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NO 760-02. RÉSOLUTION 329-09-11

Le Conseiller Gaston Lavoie donne, par la présente, avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 760-02 décrétant une nouvelle disposition afin d'autoriser l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire même si la propriété est adjacente à une rue privée.

4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

4.1 – RÈGLEMENT NO 941-11 DÉCRÉTANT LA FERMETURE DE RUE CONCERNANT LES LOTS 4 573 239, 4 573 240 ET 4 573 245 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE NO 1 RÉSOLUTION 330-09-11

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par la Conseillère Francine Pilotte lors de l'assemblée régulière tenue le 8 août 2011, résolution # 303-08-11;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes Me Caroline Tremblay, greffière a procédé à la lecture du règlement en séance publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE ce Conseil adopte le Règlement No 941-11 décrétant la fermeture de rue des parties du chemin des Falaises formées des lots 4 573 245, 4 573 240 et 4 573 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix no 1 tel qu'inscrit au livre des règlements de la Ville de La Malbaie et inclus en annexe au présent procès-verbal.

Déclaration de la Greffière et/ou du Président concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du Règlement No 941-11

Le Règlement No 941-11 a pour objet de décréter la fermeture d'une parcelle du Chemin des Falaises formée des lots 4 573 245, 4 573 240 et 4 573 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix no 1.

S'ajoute au coût de ce règlement, les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur.

4.2 – RÈGLEMENT NO 942-11 DÉCRÉTANT L'OUVERTURE DE RUE CONCERNANT LES LOTS 4 573 236, 4 573 242 ET 4 573 241 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE NO 1
RÉSOLUTION 331-09-11

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le Conseiller Blaise Lessard lors de l'assemblée régulière tenue le 8 août 2011, résolution # 304-08-11;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes Me Caroline Tremblay, greffière a procédé à la lecture du règlement en séance publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE ce Conseil adopte le Règlement No 942-11 décrétant l'ouverture de rue des parties du chemin des Falaises formées des lots 4 573 242, 4 573 236 et 4 573 2441 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix no 1 tel qu'inscrit au livre des règlements de la Ville de La Malbaie et inclus en annexe au présent procès-verbal.

Déclaration de la Greffière et/ou du Président concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du Règlement No 942-11

Le Règlement No 942-11 a pour objet de décréter l'ouverture de rue d'une partie du Chemin des Falaises formée des lots 4 573 242, 4 573 236 et 4 573 2441 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix no 1.

S'ajoute au coût de ce règlement, les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur.

5 – DÉROGATION MINEURE

6- PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

6.1- PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U. RÉSOLUTION 332 -09-11

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 6 septembre 2011, avec dispense de lecture, et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
09-116 -11	145, rue des Hauts-Bois	Permis de construction résidence unifamiliale	Recommandé
09-117-11	425, côte Bellevue	Permis de rénovation	Recommandé
09-118-11	505 à 509 rue Richelieu	Permis de rénovation résidence	Recommandé en partie
09-119-11	100, chemin du Havre	Installation de deux Enseignes temporaires sur poteaux	Recommandé
09-120-11	290, rue du Ravin	Permis de construction résidence unifamiliale	Recommandé
09-121-11	726, rue St-Raphaël	Installation d'une 2 ^e enseigne sur socle	Refusé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants soient acceptés :

- Pour la construction d'une résidence unifamiliale au 145, rue des Hauts-Bois;
- Pour la rénovation du bâtiment situé au 425, côte Bellevue;
- Pour l'installation de 2 enseignes temporaires sur poteaux ainsi que du lettrage sur le kiosque de toile pour le commerce « Katibatik aventure dans Charlevoix » au 100, chemin du Havre;
- Pour la construction d'une résidence unifamiliale au 290, rue du Ravin;

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants soient refusés en partie et acceptés en partie :

- Pour la rénovation de la résidence au 505 à 509 rue Richelieu concernant les différents travaux de rénovation, le remplacement de la fenêtre est refusé pour cause d'incompatibilité avec les autres fenêtres du bâtiment. Considérant que cette demande respecte en partie les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # 761-02, les autres travaux soient le changement de la porte et la réfection des galeries sont acceptés;

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale suivant soit refusé :

- Pour l'installation d'une deuxième enseigne sur socle pour le Gîte la Maison Victoria au 726 rue Saint-Raphaël, considérant que la demande n'est pas conforme aux normes du Règlement de zonage en vigueur puisqu'il y aura deux enseignes sur socle. Les membres du comité consultatif d'urbanisme ne jugent pas nécessaire la présence de deux enseignes sur socle. De plus, l'enseigne projetée ne s'harmonise pas avec l'enseigne existante.

7- DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – JOE SMOKED MEAT **RÉSOLUTION 333-09-11**

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux produite par Joe Smoked Meat. Cette demande est faite pour l'obtention d'un (1) permis pour vendre dans le restaurant au 263, rue St-Étienne à La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s'oppose pas à la demande de Joe Smoked Meat, attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal ou de zonage;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

7.2 – VENTE DE TERRAIN – LOT 3 697 488 **290, rue du Ravin** **RÉSOLUTION 334-09-11**

PRODUITE à ce Conseil, l'offre d'achat de Scierie 95 inc, représentée par Monsieur Michel Audet, en date du 18 août 2011, concernant l'achat du lot TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (3 697 488), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil vende à la Scierie 95 Inc., représentée par M. Michel Audet, un terrain d'une superficie totale de 726.9 mètres carrés au taux de 19.50 \$ du mètre carré pour un montant de 14 174.55 \$, plus T.P.S.: 708.73 \$, plus T.V.Q.: 1 265.08 \$, formant un grand total de 16 148.36 \$, dont un acompte de 569.63 \$ taxes incluses a été versé, étant le lot TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (3 697 488) du cadastre officiel du Québec,

circonscription foncière de Charlevoix 1, situé au 290, rue du Ravin;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, l'acceptation de l'offre d'achat et l'acte de vente notarié rédigé selon les conditions contenues à l'offre d'achat et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir audits acheteurs.

7.3 – VENTE DE TERRAIN – LOT 3 563 047
rue du Bosquet
RÉSOLUTION 335-09-11

PRODUITE à ce Conseil, la lettre de Monsieur Jean-René Brassard, reçue en date du 16 août 2011, par laquelle ce dernier offre à la Ville de La Malbaie de se porter acquéreur d'un terrain vacant adjacent à sa résidence du 54, rue du Bosquet, soit le lot 3 563 047 pour une somme de 8 300 \$ (plus taxes); concernant l'achat du lot TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUARANTE-SEPT (3 563 047), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1;

ATTENDU QUE ce terrain est partiellement situé en zone de mouvement de terrain et qu'il souffre de limitations importantes à la possibilité d'y construire une habitation résidentielle;

ATTENDU QUE ce terrain serait vendu avec garantie légale du droit de propriété seulement et aux risques et périls de l'acquéreur quant à la qualité de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil vende à Monsieur Jean-René Brassard et Madame Marie-Lyne Gagnon, un terrain d'une superficie totale de 672.7 mètres carrés pour un montant de 8 300.00 \$, plus T.P.S.: 415.00 \$, plus T.V.Q.: 740.78 \$, formant un grand total de 9 455.78 \$, étant le lot TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUARANTE-SEPT (3 563 047) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, l'acceptation de l'offre d'achat et l'acte de vente notarié rédigé selon les conditions contenues à l'offre d'achat et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir audits acheteurs.

7.4 – RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA
SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
RÉSOLUTION 336-09-11

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 900-09, 911-10, et 880-08, la Ville de la Malbaie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de la Malbaie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 septembre 2011, au montant de 2 195 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Malbaie a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.	98.19950	56 000 \$	1.70000%	2012	3.07904%
		58 000 \$	1.85000%	2013	
		59 000 \$	2.10000%	2014	
		61 000 \$	2.40000%	2015	
		1 961 000 \$	2.70000%	2016	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98.07500	56 000 \$	1.50000%	2012	3.34169%
		58 000 \$	1.75000%	2013	
		59 000 \$	2.00000%	2014	
		61 000 \$	2.40000%	2015	
		1 961 000 \$	2.95000%	2016	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98.33600	56 000 \$	1.75000%	2012	3.34776%
		58 000 \$	2.10000%	2013	
		59 000 \$	2.30000%	2014	
		61 000 \$	2.75000%	2015	
		1 961 000 \$	3.00000%	2016	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98.09511	56 000 \$	1.85000%	2012	3.39760%
		58 000 \$	2.10000%	2013	
		59 000 \$	2.25000%	2014	
		61 000 \$	2.50000%	2015	
		1 961 000 \$	3.00000%	2016	

ATTENDU QUE l'offre provenant de RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC., s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 195 000 \$ de la Ville de la Malbaie soit adjugée à RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise Mme Johanne Tremblay, trésorière à signer

le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

7.5 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE
RÉSOLUTION 337-09-11

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de la Malbaie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 195 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
900-09	2 000 000\$
911-10	120 000\$
880-08	75 000\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 195 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 26 septembre 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de La Malbaie;
130, rue John-Nairne
La Malbaie QC G5A 1Y1

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 26 mars et le 26 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par Madame la Mairesse et la trésorière de la Ville de La Malbaie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

7.6 – RÉOLUTION DE PROLONGATION ET COURTE ÉCHÉANCE
RÉSOLUTION 338-09-11

IL est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 195 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 900-09, 911-10 et 880-08 la Ville de la Malbaie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 26 septembre 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 900-09, 911-10 et 880-08, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

7.7 – RÉOLUTION - AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE DANS LE SECTEUR DU RANG STE-MATHILDE OUEST PRÈS DE LA RUE ROBERT-CAUCHON
RÉSOLUTION 339-09-11

ATTENDU QUE le comité de sécurité a recommandé au conseil municipal le 29 mars 2011 de procéder à l'installation d'une lumière de rue dans le secteur du rang Ste-Mathilde Ouest près de la rue Robert-Cauchon compte tenu que ce secteur est situé dans une courbe avec un dénivelé important que la densité d'habitation est moyenne, qu'il a présence d'une traverse de motoneige et que le secteur est sinueux.

ATTENDU QU'il y a eu des vérifications avec Hydro-Québec de faits afin de s'assurer que la Ville n'aura pas à défrayer de frais supplémentaires à ceux déjà prévus pour la pose de cette lumière de rue;

PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER, tel que recommandé par le Comité de sécurité, la pose de lumières de rues à l'endroit suivant :

- Rang Ste-Mathilde Ouest (près de la rue Robert-Cauchon).

7.8 - MANDAT AUX VÉRIFICATEURS CONCERNANT LES VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES POUR LE PROGRAMME DE SUBVENTION PRECO.
RÉSOLUTION 340-09-11

ATTENDU QUE la firme comptable Benoit Côté a confirmé verbalement les modalités de son offre de service en date du 12 septembre 2011 afin de faire les vérifications du programme de subvention PRECO au taux horaire variant de 65 \$/heure à 70 \$/heure;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER les vérificateurs financiers de la firme comptable Benoit Côté afin de faire les vérifications nécessaires pour le programme de subvention PRECO selon les conditions de l'offre de services présentée le 12 septembre 2011 au taux horaire variant entre 65 \$/heure à 70 \$/heure pour un maximum de 1 000 \$;

**7.9 – RÉSOLUTION – AUTORISATION CONCERNANT L'ÉPREUVE SPÉCIALE
PORT AU SAUMON DU RALLYE DE CHARLEVOIX
RÉSOLUTION 341-09-11**

ATTENDU QUE le Comité organisateur du Rallye de Charlevoix s'adresse à la Ville de La Malbaie afin d'obtenir l'autorisation de tenir l'épreuve spéciale Port au Saumon, le 22 octobre 2011;

ATTENDU QUE le trajet de la spéciale Port au Saumon empruntera le chemin Breton en direction sud sur le rang Sainte-Anne vers le chemin des Érables jusqu'au rang Sainte-Mathilde secteur St-Fidèle;

CONSIDÉRANT QUE toutes les assurances requises devront être souscrites et fournies par l'organisation du Rallye de Charlevoix et que la Ville de La Malbaie devra y être ajouté comme assuré additionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil donne l'autorisation au Comité organisateur du Rallye Charlevoix pour la tenue de l'épreuve spéciale Port au Saumon pour la portion de route du chemin Breton jusqu'au rang Sainte-Mathilde secteur St-Fidèle le samedi 22 octobre 2011 et que cette autorisation soit conditionnelle à l'obtention de tous les permis et les assurances responsabilités nécessaires pour la tenue de cette activité. Cette autorisation entrera en vigueur sur présentation à la Ville de La Malbaie de la preuve d'assurance du Rallye de Charlevoix où la Ville est ajoutée comme bénéficiaire.

**7.10 – RÉSOLUTION – APPUI À L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE CHARLEVOIX
CONCERNANT LA POPOTE ROULANTE POUR LE SECTEUR DE SAINTE-AGNÈS
RÉSOLUTION 342-09-11**

ATTENDU QUE l'Association Bénévole de Charlevoix est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine et de susciter une réponse à des besoins du milieu.

ATTENDU QUE depuis près de trente ans, l'organisme, situé à La Malbaie, travaille auprès des aînés afin de leurs assurer des services de soutien à domicile de qualité.

ATTENDU QUE plus d'une centaine d'aînés de La Malbaie bénéficient présentement de ce service.

ATTENDU QUE ce service n'est pas disponible encore pour les aînés de trois municipalités et pour le secteur de Sainte-Agnès.

ATTENDU QUE l'Association Bénévole de Charlevoix présente une demande de financement dans le cadre du programme SIRA (Soutien aux initiatives visant le

respect des aînés) pour obtenir de l'aide afin de mettre en place dans le secteur de Sainte-Agnès un service de popote-roulante disponible pour tous les aînés qui souhaitent en profiter.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil reconnaît l'importance de ce service pour les aînés dans notre milieu et appui l'Association Bénévole de Charlevoix dans sa demande financière dans le cadre du programme SIRA (Soutien aux initiatives visant le respect des aînés).

**7.11 – RÉOLUTION – APPUI À UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN
PROJET RÉPARATIONS DES TERRAINS DE TENNIS DE LA VILLE DE LA
MALBAIE
RÉSOLUTION 343 -09-11**

ATTENDU QUE les terrains de tennis de la Ville de La Malbaie sont dans un très mauvais état et que des réparations sont nécessaires;

ATTENDU QU'IL y a eu une rencontre avec la Commission scolaire de Charlevoix concernant un projet de réparation des terrains de tennis;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Charlevoix étant propriétaire des terrains se chargera de présenter une demande de financement pour la réparation des terrains de tennis au *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise la présentation d'une demande par la Commission scolaire de Charlevoix au *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* afin de pouvoir faire les réparations des terrains de tennis.

**7.12 – RÉOLUTION – CESSION DU LOT 668 DU CADASTRE DE LA PAROISSE
DE SAINT-FIDÈLE
RÉSOLUTION 344-09-11**

ATTENDU QUE le Règlement 916-10, portant sur la fermeture, l'abandon, la désaffectation et l'abolition d'une partie de l'ancienne Route 138 (Route 15), a été adopté lors de la séance du 12 octobre 2010 résolution # 344-10-10 et qu'il sera maintenant en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie cède et qu'elle soit partie à un acte de cession en faveur de Monsieur Marcel Couturier, portant sur tous les droits, titres ou intérêts qu'elle détient ou auxquels elle pourrait prétendre sur les immeubles ci-après désignés à savoir :

Un terrain connu et désigné comme étant le lot 668 du Cadastre de la Paroisse de Saint-Fidèle, circonscription foncière de Charlevoix # 1;

QUE ladite cession est consentie sans aucune garantie pour la Ville de La Malbaie et aux risques et périls pour Monsieur Marcel Couturier, ou représentants en titre;

QUE la Ville ne fournisse aucune copie de ses titres de propriété, ni aucun document d'arpentage;

QUE les immeubles soient sujets, s'il y a lieu, aux servitudes l'affectant suivant les titres de propriété, ainsi qu'aux servitudes usuelles et apparentes d'utilité publique;

QUE les immeubles sont libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;

QUE toutes les taxes, cotisations et répartitions foncières, générales et spéciales ont été payées sans subrogation;

QUE les frais de l'acte notarié dont une copie conforme pour la Ville de La Malbaie et de son inscription au Registre foncier soient à la charge de l'acquéreur;

QUE le Conseil Municipal autorise Madame La Mairesse et/ou son remplaçant et le directeur général et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, tout acte ou document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet aux présentes résolutions, ou ayant trait directement ou indirectement aux présentes, y compris, mais sans limitation, l'acte de cession, à apporter aux divers documents ayant trait au dossier, y compris au projet d'acte de cession, toutes modifications qu'ils jugeront à propos, à souscrire et négocier toutes autres ententes, clauses, charges ou conditions qu'ils pourront juger utiles ou nécessaires, et qu'ils engagent pour autant la Ville.

7.13- RÉOLUTION - ADOPTION DE LA GRILLE DE TARIFICATIONS POUR LES LOCATIONS DE SALLES EN DATE DU 12 SEPTEMBRE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

2011

RÉSOLUTION 345-09-11

ATTENDU QUE par sa résolution # 241-06-11 le conseil a adopté une nouvelle grille de tarification pour la location de ses différentes salles;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à la grille telle qu'elle a été adoptée pour la période du 12 septembre 2011 au 31 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil adopte la nouvelle grille de tarifications pour les locations de salles et qu'une copie soit acheminée au service des loisirs pour application à compter du 12 septembre 2011 au 31 décembre 2011;

7.14 – RÉOLUTION - ADOPTION DE LA NOUVELLE GRILLE DE TARIFICATIONS 2012 POUR LES LOCATIONS DE SALLES EN DATE DU 1^{ER} JANVIER 2012

RÉSOLUTION 346-09-11

ATTENDU QUE par sa résolution # 241-06-11 le conseil a adopté une nouvelle grille de tarification pour la location de ses différentes salles;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à la grille telle qu'elle a été adoptée à compter du 1^{er} janvier 2012;

Monsieur Michel Briand, Directeur Général dépose à la Table du Conseil la nouvelle grille 2012 concernant les tarifs de location de salles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil adopte la nouvelle grille de tarifications pour les locations de salles et qu'une copie soit acheminée au service des loisirs pour application à compter du 1^{er} janvier 2012;

7.15 – RÉSOLUTION - ANNULATION DE FACTURES
RÉSOLUTION 347-09-11

Produite à ce Conseil les factures à annuler en date du 31 août 2011;

EN CONSÉQUENCE' il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte d'annuler les factures ci-dessous décrits représentant un montant de 3 004.74 \$ et autorise la Trésorière ou son remplaçant à annuler les deux factures suivantes;

<u>Dossier</u>	<u>No de facture</u>	<u>Montant</u>
12138	2011-000395	1 138.13 \$
12139	2011-000393	1 866.61 \$

7.16 - RÉSOLUTION – APPUI À L'ORGANISME «LA MARÉE»
CONCERNANT LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS LE
CADRE DU PROGRAMME «NOUVEAUX HORIZONS POUR AÎNÉS»;
RÉSOLUTION 348-09-11

ATTENDU QUE l'organisme «la Marée» est un organisme qui vient en aide aux parents et amis des personnes souffrant de maladies mentales;

ATTENDU QUE «la Marée» prépare un programme pour les Grands-Aînés ayant pour but de faire participer des aînés à aider et supporter des aidants dans la communauté auprès de leurs proches qui sont atteints de maladie mentale;

ATTENDU QUE «la Marée» présente une demande de subvention au Gouvernement fédéral dans le cadre du programme «nouveaux horizons pour aînés»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil appui la présentation d'une demande au Gouvernement fédéral dans le cadre du programme «nouveaux horizons pour aînés» afin de pouvoir faire participer des aînés à aider et supporter des aidants dans la communauté

8- ADJUDICATION DE CONTRAT

8.1- ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET TRANSPORT DE CHLORURE DE SODIUM (# 5220-08-07) **RÉSOLUTION 349-09-11**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour la fourniture et le transport de chlorure de sodium (# 5220-08-07);

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres, la Ville de La Malbaie a notamment reçu la soumission de Sifto Canada;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture de la soumission effectuée par Monsieur Robert Lapointe, directeur des Achats aux Travaux Publics, le 30 août 2011 à 14 h 00 et suite à l'étude de la soumission, ce dernier recommande au conseil de retenir l'offre de la firme Sifto Canada comme fournisseur pour la fourniture et transport de chlorure de sodium (# 5220-08-07);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la soumission produite par Sifto Canada, étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 147 629,71 \$ selon les selon le document d'appel d'offres # 5220-08-07;

QUE le montant sera puisé à même le fonds d'administration pour la réalisation de certains travaux publics;

QUE ce Conseil remercie tous les soumissionnaires et qu'une copie de la présente résolution leur soit adressée.

8.2- ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT (# 5220-08-08) **RÉSOLUTION 350-09-11**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour le déneigement (# 5220-08-08);

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres, la Ville de La Malbaie a notamment reçu la soumission de Fernand Harvey & Fils ;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture de la soumission effectuée le 12 septembre 2011 à 10 h 00 et suite à l'étude de la soumission, il est recommandé au conseil de retenir l'offre de Fernand Harvey & Fils Inc. comme fournisseur pour le déneigement (# 5220-08-08), ce dernier étant le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la soumission produite par Fernand Harvey & Fils, étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 578 400.48 \$ taxes en sus selon le document d'appel d'offres # 5220-08-08;

QUE le montant sera puisé à même le fonds d'administration pour la réalisation de certains travaux publics;

QUE ce Conseil remercie tous les soumissionnaires et qu'une copie de la présente résolution leur soit adressée.

**8.3- ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'INSTALLATION ET LA FOURNITURE
DE CÂBLAGE STRUCTURÉ ET ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION –
BIBLIOTHÈQUE ET HOTEL DE VILLE (# 5200-08-01)**
RÉSOLUTION 351-09-11

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour l'installation et la fourniture de câblage structuré et équipements de télécommunication – Bibliothèque et Hôtel de Ville (# 5200-08-01);

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres, la Ville de La Malbaie a notamment reçu la soumission de Câblocom Québec;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture de la soumission le 8 septembre 2011 à 10 h 01 et suite à l'étude de la soumission, M. Paul-André Carrier, ingénieur et gérant de projet recommande au conseil de retenir l'offre de la firme de Câblocom Québec comme fournisseur pour le câblage structuré (# 5200-08-01);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la soumission produite par Câblocom Québec, étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 22 054,45 \$ taxes en sus selon le document d'appel d'offres # 5200-08-01;

QUE le montant sera puisé en partie à même le règlement d'emprunt no 925-11 autorisant un règlement d'emprunt supplémentaire au montant de 1 160 000.00 \$ pour la construction de la Bibliothèque publique et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie »;

QUE ce Conseil remercie tous les soumissionnaires et qu'une copie de la présente résolution leur soit adressée.

9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS

9.1 – BIBLIOTHÈQUE ET HÔTEL DE VILLE
RÉSOLUTION 352-09-11

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction de la bibliothèque publique et de l'hôtel de ville, 529 657.64 \$ pour la période se terminant le 9 septembre 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 529 657.64 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.2 – MONT GRAND-FONDS
RÉSOLUTION 353-09-11

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la Corporation du Parc Régional Mont Grand-Fonds, au montant de 5 733.50 \$ pour la période se terminant le 9 septembre 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 5 733.50 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.3 – EAU POTABLE
RÉSOLUTION 354-09-11

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le traitement de l'eau potable, au montant de 19 211.69 \$ pour la période se terminant le 9 septembre 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 19 211.69 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet s'il s'agit du bon poste budgétaire après vérification.

10 – CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS D'AOÛT 2011
RÉSOLUTION 355 -09-11

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit, au 31 août 2011 :

AOÛT 2011 :

Fonds d'administration :	12 235.15 \$
Accès D - Administration :	217 952.56 \$
Dépôt direct	20 500.53 \$

TOTAL	<hr/> 250 688.24 \$
-------	---------------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite pour le mois d'août 2011.

11 – COMPTES À PAYER

11.1 – COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2011

RÉSOLUTION 356-09-11

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois d'août 2011, au montant de 315 606.45 \$;

AOÛT 2011 :

Fonds d'administration :	185 663.48 \$
Dépôt direct :	11 655.94 \$
Accès D	77 535.70 \$
Régl. 911 (PRÉCO) Dépôt direct	1 828.50 \$
Règl. 893 (Immobilisations)	26 969.53 \$
Règl. 870 (Divers)	11 620.35 \$
Règl. 911 (PRÉCO)	332.95 \$
TOTAL	<u>315 606.45 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à la majorité des conseillers, le Conseiller s'y opposant.

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2011 et autorise le Directeur Général et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 315 606.45 \$.

12 – SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2011 – 419 781.27 \$

RÉSOLUTION 357-09-11

ATTENDU QUE la Secrétaire Trésorière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois d'août 2011 au montant de 419 781.27 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilote appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'août 2011 au montant de 419 781.27 \$.

13- DIVERS

13.1 – TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

RÉSOLUTION 358-09-11

Conformément à l'article 4.4 du Règlement No 863-08, sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats, fixant les limites des variations budgétaires permises et les modalités de virements budgétaires, de la Ville de La Malbaie, la Trésorière fait rapport des transferts budgétaires suivants :

(Règl. #863-08, article 4.4)

Date	Du poste GL	Au poste GL	Raison	Montant	Responsable
ADMINISTRATION					
2011-08-26	02-110-00-221	02-110-00-494	Augmentation cotisation ATR	1 000,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	01-211-10-000	01-279-00-000	Revenus divers surévalués	60 000,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	02-130-00-454	02-130-00-494	Association des directeurs généraux Ordre des conseillers en relation industrielle	1 000,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	02-130-00-527	02-130-00-335	Internet	1 200,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	02-130-00-527	02-190-00-493	Train touristique et navire de la marine	4 000,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	02-130-00-347 02-140-00-999 02-190-00-424 02-190-00-429 02-190-00-422	02-190-00-421	Distribution facture assurances générales (29 000 \$)	4 000,00 \$ 500,00 \$ 1 000,00 \$ 12 000,00 \$ 11 500,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	02-110-00-221 02-110-00-340	02-190-00-999	Dommages et intérêts	2 000,00 \$ 3 000,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	02-160-00-670	02-160-00-454	Formation comité de santé et sécurité	1 500,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	02-130-00-671	02-160-00-340	Avis public - ouverture de poste	1 500,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	01-221-11-000	01-221-15-000	Services - tenant lieu de taxes provincial	1 000,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	01-221-23-000	01-222-11-000	Foncier - tenant lieu de taxes fédéral	4 100,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	02-610-00-310 02-610-00-454 01-211-10-000	02-610-00-142	Honoraires professionnels - urbanisme	1 000,00 \$ 1 000,00 \$ 13 000,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	02-811-00-681	02-811-00-632	Hausse huile à chauffage	2 500,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	01-211-10-000	02-701-20-959	Taxes scolaires et municipales Mont Grand-Fonds 2010 et 2011	79 000,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	01-212-11-000 01-212-12-000 01-212-17-000	01-381-42-000	Subvention eau potable # 733 (28 850 \$)	8 000,00 \$ 3 500,00 \$ 17 350,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	02-921-00-841	02-921-00-840	Distribution d'intérêts (billets VS obligation)	56 700,00 \$	Johanne G. Tremblay
2011-08-26	01-381-43-000	02-921-00-860	Subvention PADEM	67 000,00 \$	Johanne G. Tremblay
INCENDIES					
2011-08-26	01-211-10-000	02-220-00-143	Primes	42 000,00 \$	Monique Marier
2011-08-11	02-220-00-143	02-220-00-310	Frais de déplacements - pompiers	1 000,00 \$	Monique Marier
2011-08-11	02-220-00-340	02-220-00-346	Inscription Festival des Pompiers	120,00 \$	Monique Marier
2011-08-11	02-220-00-412	02-220-00-442	Demande d'entraide - autres municipalités	1 200,00 \$	Monique Marier
2011-08-11	02-220-00-412	02-220-00-454	Formation	6 525,00 \$	Monique Marier
2011-09-08	02-701-60-516	02-221-00-522	Fosse septique Caserne Ste-Agnès	5 000,00 \$	Monique Marier
2011-08-11	02-220-00-412	02-221-00-632	Hausse huile à chauffage	4 000,00 \$	Monique Marier
2011-08-11	02-222-00-660	02-221-00-660	Produits de nettoyage - casernes	300,00 \$	Monique Marier
2011-08-11	02-220-00-412	02-221-00-682	Hausse prix du propane	275,00 \$	Monique Marier
2011-08-11	02-220-00-635	02-222-00-516	Remisage vieux camion incendie	600,00 \$	Monique Marier
2011-08-11	02-222-00-635	02-222-00-525	Réparation véhicules - accident	500,00 \$	Monique Marier
2011-08-26	02-222-00-141 02-225-00-641	02-222-00-631	Essence	2 000,00 \$ 2 000,00 \$	Monique Marier
2011-08-26	02-225-00-141	02-225-00-143	Primes	3 000,00 \$	Monique Marier
2011-08-26	02-221-00-141 02-222-00-141	03-608-00-000	Chargeur de batterie, boyaux, valise de commandement et 2 bacs verts	1 800,00 \$ 2 000,00 \$	Monique Marier
LOISIRS					
2011-08-26	02-701-40-141	02-701-40-142	Formation professeur de natation afin de former les sauveteurs de piscine	4 000,00 \$	Jacques Tremblay
2011-09-08	02-701-20-141	02-701-40-641	Matériel de formation natation	800,00 \$	Jacques Tremblay
2011-08-26	02-701-60-641	02-701-53-632	Hausse huile à chauffage	2 000,00 \$	Sylvain Harvey
2011-08-26	02-130-00-310 02-130-00-346	02-814-00-522	Réparer éclairage piscine	1 000,00 \$ 1 000,00 \$	Jacques Tremblay

TRAVAUX PUBLICS					
2011-08-26	02-320-00-526	02-320-00-527	Entretien équipement de bureau	500,00 \$	Louis Desbiens
2011-08-26	02-921-00-841	02-320-00-620	Réparation asphalte diverses rues	35 000,00 \$	Louis Desbiens
2011-08-26	02-230-00-141 02-230-00-212 02-230-00-222 02-230-00-242 02-230-00-282 02-230-00-411 02-230-00-649 02-230-00-992	02-320-00-516	Travaux rue de la Seigneurie (20 000 \$)	7 000,00 \$ 100,00 \$ 300,00 \$ 200,00 \$ 400,00 \$ 10 000,00 \$ 1 000,00 \$ 1 000,00 \$	Louis Desbiens
2011-08-26	02-330-00-310	02-330-00-527	Entretien équipement de bureau	300,00 \$	Louis Desbiens
2011-08-26	02-412-00-346 02-412-00-454	02-412-00-340	Rinçage du réseau d'eau	1 000,00 \$ 1 000,00 \$	Louis Desbiens
2011-08-03	02-453-00-340	02-453-00-641	Pièces pour compléter l'inventaire de bacs	200,00 \$	Raynald Tremblay
2011-08-26	02-355-00-516 02-412-00-454 02-413-00-340 02-413-00-683 02-415-00-641 02-701-51-143 02-811-00-641	02-811-00-522	Frais de laboratoire - Hôtel de Ville (16 000 \$)	6 000,00 \$ 2 000,00 \$ 1 000,00 \$ 2 000,00 \$ 2 000,00 \$ 2 000,00 \$ 1 000,00 \$	Louis Desbiens
2011-08-18	02-320-00-670	03-607-00-000	Machine à relier	435,00 \$	Louis Desbiens
2011-08-18	02-330-00-670	03-607-00-000	Imprimante	295,00 \$	Louis Desbiens
2011-08-26	02-412-00-610	03-608-00-000	2 bacs verts	130,00 \$	Louis Desbiens
2011-08-18	01-212-12-000	03-608-00-000	Transpalette	540,00 \$	Louis Desbiens

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER les transferts budgétaires tels que déposés par la Trésorière.

14 – CORRESPONDANCE **RÉSOLUTION 359-09-11**

PROPOSÉ par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

Date	Expéditeur	Objet
16-08-11	MAMROT	Lettre de confirmation règlement # 932-11

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 19h44 à 20h18.

16- LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 360-09-11

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20h19.

Lise Lapointe, Mairesse

Caroline Tremblay, greffière et responsable des communications